

## ANNEXE B

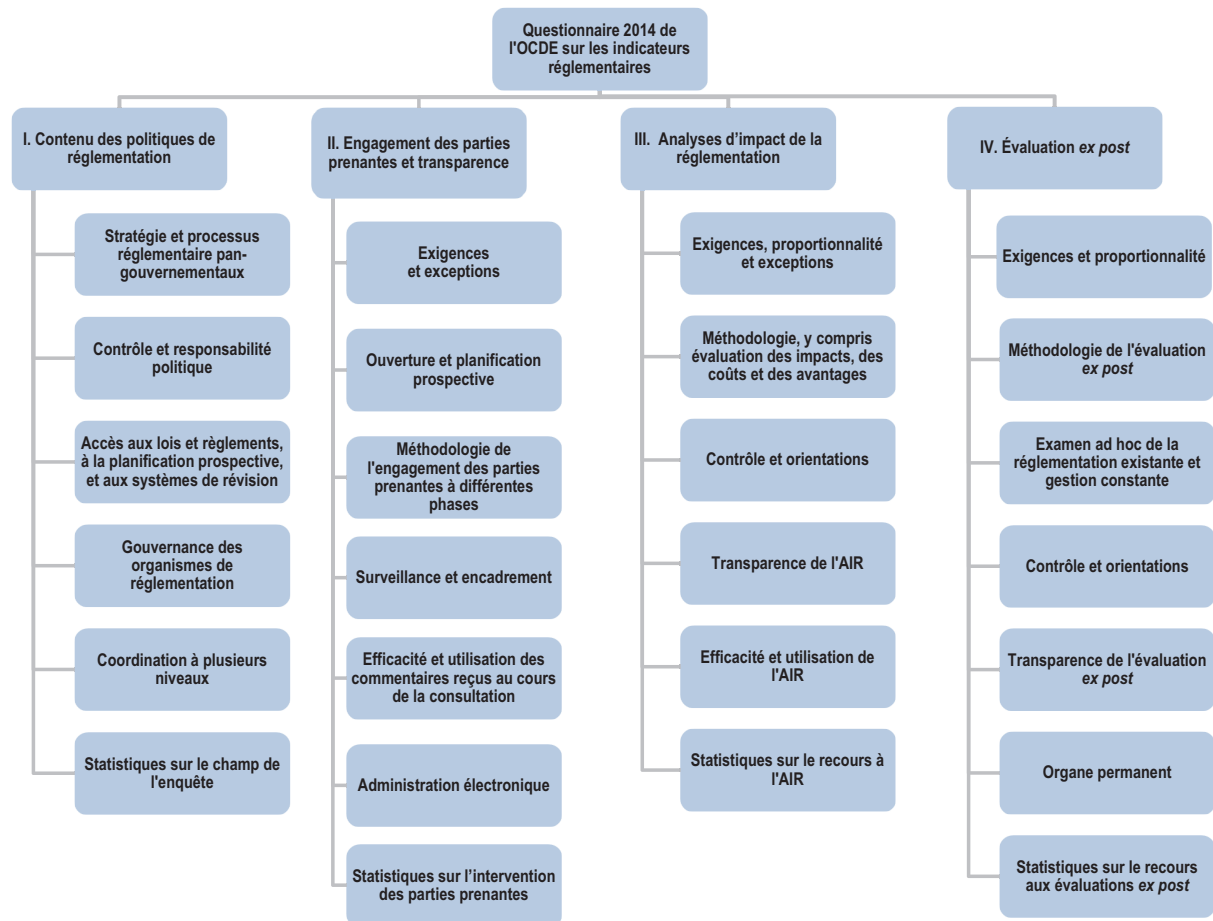
# *Le questionnaire 2014 de l'OCDE sur les indicateurs réglementaires et les indicateurs composites*

### **Le questionnaire 2014 sur les indicateurs réglementaires**

Le questionnaire 2014 sur les indicateurs réglementaires s'articule autour des différents domaines de bonnes pratiques décrits dans la *Recommandation du Conseil de 2012 concernant la politique et la gouvernance réglementaires* (OCDE, 2012). Il préconise la collecte de données sur le contenu des politiques réglementaires et sur les exigences et pratiques nationales en matière de participation des parties prenantes, d'analyse d'impact de la réglementation et d'évaluation *ex post* (voir les détails de la structure du questionnaire dans le graphique B.1).

Ce questionnaire fait suite aux précédentes études sur les systèmes de gestion réglementaire réalisées en 1998, 2005 et 2008. Comparé aux éditions précédentes, il met davantage l'accent sur les faits et les exemples fournis par les pays dans leurs réponses, et donne des éclairages sur la façon dont différents pays abordent des dispositions réglementaires identiques. Basé sur un ambitieux programme de politique réglementaire tourné vers l'avenir, il a pour objet de suivre l'avancement de la mise en œuvre de la politique de la réglementation au fil du temps. Le questionnaire rend compte des progrès réalisés par les pays qui ont déjà perfectionné leurs pratiques, tout en prenant acte des efforts des pays qui viennent de mettre en place leurs politiques réglementaires. Au-delà du recueil d'informations sur le droit applicable, le questionnaire collecte des données sur la mise en œuvre de ces dispositions et sur l'adoption de pratiques de bonne gestion réglementaire. Le questionnaire porte principalement sur les processus d'élaboration de la réglementation mis en œuvre par le pouvoir exécutif national.

Les informations recueillies par le questionnaire concernent la situation au 31 décembre 2014. Il est prévu d'actualiser le questionnaire tous les trois ans, les données du premier questionnaire servant alors de base de référence, de manière à permettre aux pays membres de suivre leurs progrès au cours des 3 à 10 prochaines années. Des questions supplémentaires pourront être ajoutées dans les années à venir pour élargir le champ de l'enquête. Aussi souvent que possible et pour permettre des comparaisons au fil du temps, les données du nouveau questionnaire seront analysées au regard des données de séries chronologiques tirées des précédentes études sur les systèmes de gestion réglementaire (de 2005 et 2008/2009).

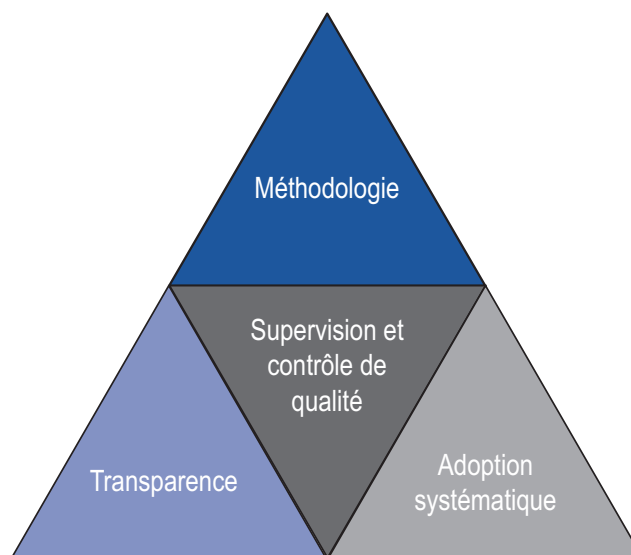
Graphique B.1. **Structure du questionnaire 2014 de l'OCDE sur les indicateurs réglementaires**

## Les indicateurs composites

Trois indicateurs composites ont été mis au point sur la base des informations recueillies par l'enquête : un pour l'AIR, un pour la participation des parties prenantes et un pour l'évaluation *ex post*. Chaque indicateur est composé de quatre catégories d'égale pondération (graphique B.2) :

- L'adoption systématique, qui reflète les exigences formelles et le taux de respect dans la pratique ;
- La méthodologie, qui rassemble des informations sur les méthodes utilisées dans chaque domaine, par exemple les types d'impacts estimés ou la fréquence du recours aux différentes formes de consultation ;
- La supervision et le contrôle de qualité, qui définissent le rôle des organes de surveillance et rendent compte des évaluations mises à la disposition du public ; et
- La transparence, qui concerne les réponses aux questions liées aux principes d'ouverture de l'administration, par exemple la publication des décisions.


Chaque catégorie est composée de plusieurs sous-catégories pondérées de façon égale, réunissant des questions spécifiques du questionnaire 2014 de l'OCDE sur les indicateurs réglementaires. Les différentes sous-catégories figurent au tableau B.1.

Graphique B.2. **Structure des indicateurs composites**Tableau B.1. **Aperçu des catégories et des sous-catégories des indicateurs composites**

|                     | Participation des parties prenantes   | Analyse d'impact de la réglementation   | Évaluation <i>ex post</i>   |
|---------------------|---|---|---|
| <b>Méthodologie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Consultation ouverte au public : lors des premières étapes de l'élaboration des réglementations</li> <li>● Consultation ouverte au public: lors des dernières étapes de l'élaboration des réglementations</li> <li>● Note d'orientation</li> <li>● Méthodes de participation des parties prenantes adoptées lors des premières étapes de l'élaboration des réglementations</li> <li>● Méthodes de participation des parties prenantes adoptées lors des dernières étapes de l'élaboration des réglementations</li> <li>● Périodes minimales</li> <li>● Utilisation de sites internet interactifs lors des premières étapes de l'élaboration des réglementations</li> <li>● Utilisation de sites internet interactifs lors des dernières étapes de l'élaboration des réglementations</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation des impacts sur le budget et sur le secteur public</li> <li>● Évaluation des impacts sur la concurrence</li> <li>● Évaluation des autres impacts économiques</li> <li>● Évaluation des autres impacts</li> <li>● Évaluation des impacts sur l'environnement</li> <li>● Évaluation des impacts sociaux</li> <li>● Évaluation des effets de distribution</li> <li>● Évaluation des coûts à plus grande échelle (par ex. les coûts macroéconomiques)</li> <li>● Avantages identifiés pour certains groupes</li> <li>● Prise en considération des questions de conformité et d'application</li> <li>● Coûts identifiés pour certains groupes</li> <li>● Note d'orientation</li> <li>● Identification et évaluation des options réglementaires</li> <li>● Obligation d'identifier les avantages</li> <li>● Obligation d'identifier les coûts</li> <li>● Obligation d'identifier le processus d'évaluation des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la réglementation</li> <li>● Obligation d'évaluer les avantages qualitativement</li> <li>● Obligation de chiffrer les avantages</li> <li>● Obligation de chiffrer les coûts</li> <li>● Évaluation des risques</li> <li>● Types de coûts chiffrés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation des coûts et avantages</li> <li>● Évaluation de la réalisation des objectifs</li> <li>● Évaluation des impacts</li> <li>● Évaluation de la cohérence avec les autres réglementations</li> <li>● Méthodes et orientations reconnues</li> </ul> |

Tableau B1. **Aperçu des catégories et des sous-catégories des indicateurs composites** (cont.)

|   | Participation des parties prenantes   | Analyse d'impact de la réglementation  | Évaluation <i>ex post</i>  |
|---|---|--|--|
| <b>Adoption systématique</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fondement juridique</li> <li>Participation concrète des parties prenantes aux premières étapes de l'élaboration des réglementations</li> <li>Participation concrète des parties prenantes aux dernières étapes de l'élaboration des réglementations</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fondement juridique</li> <li>Réalisation concrète de l'AIR</li> <li>Proportionnalité</li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recours à des mécanismes de révision, y compris des révisions ponctuelles</li> <li>Fondement juridique</li> <li>Conduite concrète d'évaluations <i>ex post</i></li> <li>Analyses approfondies</li> <li>Existence d'un organe permanent</li> <li>Proportionnalité</li> </ul> |
| <b>Transparence</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence du processus</li> <li>Consultations accessibles au public</li> <li>Les commentaires des parties prenantes sont pris en compte et font l'objet d'une réponse</li> <li>Disponibilité des informations</li> </ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilité et transparence</li> <li>Transparence du processus</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation régulière des parties prenantes</li> <li>Participation des parties prenantes</li> <li>Transparence du processus</li> </ul>  |
| <b>Supervision et contrôle de qualité</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonction de supervision et de contrôle de la qualité</li> <li>Mise à disposition du public de l'évaluation de la participation des parties prenantes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision</li> <li>Mise à disposition du public de l'évaluation de l'AIR</li> <li>Contrôle de la qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonction de supervision et de contrôle de la qualité</li> <li>Mise à disposition du public de l'évaluation de l'analyse <i>ex post</i></li> </ul>   |

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933325934>





Extrait de :  
**OECD Regulatory Policy Outlook 2015**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264238770-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2016), « Le questionnaire 2014 de l'OCDE sur les indicateurs réglementaires et les indicateurs composites », dans *OECD Regulatory Policy Outlook 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264245235-47-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).